

Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - Programme de travaux en espaces verts 2004 - Collines de Rosemont et Chaudanne - Demande de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le projet gouvernemental de département «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» a pour objectif la mise en place et la protection du territoire avec des objectifs de développement durable, respectueux de l'environnement, accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil Municipal du 29 mars dernier a adopté le programme de travaux 2004 en espaces verts, parmi lesquels figurait notamment l'opération d'aménagement des collines, essentiellement la colline de Rosemont et pour partie celle de Chaudanne.

La Ville de Besançon sollicite des financements dans le cadre du programme «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin» pour cette action 2004.

Le projet s'inscrit dans le cadre général de la préservation et de la valorisation du site exceptionnel de la vallée du Doubs et des collines de Besançon. Il prend en compte à la fois le paysage et les milieux naturels.

Il s'appuie sur les propositions relatives à l'infrastructure verte de l'agglomération du Grand Besançon élaborées par la DIREN de Franche-Comté.

Les objectifs poursuivis pour la colline de Rosemont sont :

- la pérennité du site, des milieux et des paysages,
- la préservation et la conservation, voire la restauration, dans leur diversité, des milieux naturels identifiés, alliées à une amélioration de la diversité biologique,
- une meilleure connaissance du patrimoine naturel de la ville et de ses liens avec la géologie, l'histoire..., pour une meilleure prise en compte de cet environnement proche (lieu de pédagogie, d'émerveillement...),
- la mise en valeur de points de vue, chacun ayant son identité propre pour la découverte et la compréhension de la ville,
- la création et la restauration de sentiers balisés de promenade et de découverte, éléments d'un réseau reliant les collines entre elles et les collines avec le centre ancien tout proche,
- la création des conditions de l'équilibre nécessaire, pour leur pérennité, entre la fréquentation des espaces et leur préservation.

Le projet inclut la mise en place, conjointement sur Rosemont et Chaudanne, de panneaux explicatifs sur des milieux naturels.

Montant prévisionnel : 75 250 € HT soit 90 000 € TTC

Participations :

- | | | |
|---------------------------|---|-----------------|
| - Etat | } | |
| - Région de Franche-Comté | } | 60 200 € (80 %) |
| - Département du Doubs | } | |

- Part à charge de la Ville : 15 050 €
- TVA à charge de la Ville : 14 750 €
- Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée des travaux : 6 mois et plan de gestion de 5 ans pour la conservation durable des milieux naturels dans leur diversité.

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
- à autoriser M. le Maire à solliciter des financements dans le cadre du programme «Avenir du Territoire entre Saône et Rhin»
- à solliciter les divers partenaires financiers (Etat, Région, Département) et à inscrire les subventions obtenues, à réception des notifications attributives par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes sur les imputations 13.823.1321/1322/1323.3616-34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.